

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**QUALISAVPAC**

**Attestation de capacité n° 1057932**

Délivrée en application de l'article R.543 du code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée DEVP0819156A, atteste que l'opérateur QUALISAVPAC dont l'établissement QUALISAVPAC de numéro SIRET : 52801433500012, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes:

**-Catégorie I :** Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est valide à partir du 05 nov. 2010, jusqu'au 04 nov. 2015. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : [www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes](http://www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes)

Date : 05 nov. 2010

Etienne Casal - Directeur Général

**Bureau en charge de l'attestation de capacité :**

Bureau Veritas Certification

BP 69 – Bat. C – 5 chemin du Jubin – 69574 DARDILLY Cedex

